


Avis n°6



**« *Enjeux climatiques :*
les jeunes, force de
propositions »**

Septembre 2015



Le Forum Français de la Jeunesse s'est créé en juin 2012. Il vit par la volonté des principales organisations gérées et animées par les jeunes : celle de voir, en France, la jeunesse prendre la parole afin de faire avancer le débat public.

Par-delà nos divergences, nos organisations sont convaincues que la jeunesse a une parole à apporter à notre société, et qu'il est impératif pour notre démocratie que celle-ci soit entendue. Cette parole est celle d'une génération qui s'implique mais a du mal à obtenir une place à part entière dans notre société et dans les divers lieux de représentation. La jeunesse devra assumer demain les choix d'aujourd'hui.

Le climat et la préservation de l'environnement sont des enjeux d'avenir par excellence. La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses conséquences sont l'affaire de tou.te.s, mais doivent être pensées à tous les niveaux de gouvernance. Si les jeunes agissent au quotidien, ils sont également force de propositions pour un projet de société plus soutenable.

Alors que la France accueille en décembre 2015 la 21ème Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (ou « COP 21 »), le Forum Français de la Jeunesse porte aujourd'hui un Avis, constitué de constats et de propositions, sur les enjeux climatiques et environnementaux. Ceci, afin de montrer que le développement durable est un enjeu majeur pour notre génération, comme pour la société dans sa globalité, et que les organisations de jeunes et plus largement les jeunes ont des propositions et revendications concrètes et pragmatiques pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux.



Les organisations membres du Forum Français de la Jeunesse :

Animafac, EmeVia, Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), Jets d'encre, Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), La Mutuelle Des Étudiants (LMDE), Jeunes Écologistes, Jeunes Radicaux de Gauche (JRG), Jeunes Républicains, Mouvement des Étudiants (MET), Mouvement des Jeunes Communistes de France (MJCF), Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS), Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), Promotion et Défense des Étudiants (PDE), Syndicat Général des Lycéens (SGL), Union des Démocrates et Indépendants Jeunes (UDI Jeunes), Union Nationale des Étudiants de France (UNEF), Union Nationale Lycéenne (UNL).



Sommaire

Introduction	5
L'engagement des jeunes et organisations pour l'environnement : une mobilisation à reconnaître et valoriser	7
I. L'éducation, premier levier de mobilisation pour l'environnement	8
1 – L'environnement, au cœur de l'enseignement primaire et secondaire	9
2 – L'enseignement supérieur, un acteur moteur pour la promotion et la valorisation du développement durable	10
3 – La formation tout au long de la vie, un pont entre les enjeux climatiques et le monde professionnel	12
II. Environnement et conditions de vie : des liens intrinsèques	14
1 – Santé environnementale : la prise en compte des effets de notre cadre de vie	14
2 – Vers une alimentation plus responsable et respectueuse de l'environnement	15
3 – Intégrer pleinement le développement durable à notre habitat	17
III. Un nécessaire changement de notre consommation d'énergies et de transports	20
1 – L'énergie, un enjeu global	21
2 – Vers la sobriété énergétique de nos déplacements : poursuivre le développement des transports soutenables	21
Synthèse de nos propositions	24



Introduction

Les conditions de vie de notre humanité dépendent entièrement de notre environnement. Toutes les ressources que nous utilisons trouvent leur origine dans la nature. Cependant, notre mode de développement a pour conséquence un déséquilibre entre les ressources que la planète peut effectivement produire et la consommation qui en est faite. Ainsi, par les changements climatiques qu'elle engendre, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre a des conséquences de plus en plus dramatiques sur l'environnement : accroissement de la fréquence et de la violence des phénomènes climatiques extrêmes, acidification des océans, désertification, diminution de la biodiversité, etc. Pire, le réchauffement climatique, en augmentant le prix des matières premières et des produits alimentaires, accroît chaque année les inégalités sociales. En affirmant avec 95 % de certitude que les activités humaines sont la principale cause du réchauffement climatique, les scientifiques du GIEC dans leur 5^{ème} rapport¹ pressent les gouvernements à adopter urgemment une gestion plus durable des ressources planétaires et un mode de développement soutenable pour la planète. Pour cela, la transition énergétique et la fin de l'utilisation de sources d'énergies fossiles et émettrices de gaz à effet de serre sont devenues incontournables. Au-delà de cette transition structurelle, une transition sociétale, notamment liée aux enjeux de la consommation de biens et leur cycle de vie, de l'alimentation et de l'approvisionnement en eau de l'ensemble de la population mondiale, est nécessaire.

Alors que chacun.e est concerné.e par les enjeux environnementaux, de nos jours de plus en plus d'acteurs d'horizons variés - associations, citoyens.ne.s, institutions, entreprises - sont à l'origine d'initiatives pour un développement plus durable. Parmi eux, de nombreux jeunes portent des projets innovants en ce sens, sur différents aspects : économie, éducation, transports, alimentation, etc.

Par le rôle indispensable de ces mouvements pour la transition écologique de notre société que développent, ils ont toute leur part à prendre dans les processus de décisions politiques. C'est pourquoi nous, organisations de jeunes rassemblées au sein du Forum Français de la Jeunesse, formulons aujourd'hui un Avis sur le climat et l'environnement.

Notre travail s'est développé autour de trois axes de réflexion : l'éducation, le cadre de vie (santé, alimentation, habitat), l'énergie et les transports. Nos propositions présentent aussi bien des ambitions plus importantes pour des actions déjà en place que des idées originales et innovantes, applicables à différents niveaux de gouvernance. Pour nous, les pouvoirs publics ont un rôle central à jouer afin de transformer la société et de soutenir la société en mouvement.

En cette année d'accueil de la COP 21 (21ème Conférence des Parties sur le changement climatique) en France, des engagements concrets et contraignants de la part des États dans la lutte contre le changement climatique sont plus que jamais cruciaux. Le Forum Français de la Jeunesse, par cet Avis, souhaite apporter sa voix et ses propositions aux discussions à venir pour que ces engagements soient des plus exigeants, dès cette année et pour les nombreuses années suivantes.

¹ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), rapport « *Changements climatiques 2013 : les éléments scientifiques* », Dir. Thomas F. STROCKER et Dahe QIN, Octobre 2013

L'engagement des jeunes et organisations pour l'environnement : une démarche à reconnaître et valoriser

Depuis longtemps déjà, de nombreuses organisations, associations et mouvements de jeunes, de jeunesse et d'éducation populaire agissent et sont à l'initiative de projets en lien avec les enjeux climatiques et environnementaux. Ces mobilisations sont particulièrement vertueuses dans l'action globale par rapport au changement climatique. Leurs actions prennent des formes multiples : ainsi, depuis la COP 11 en 2005 à Montréal, les conférences des Nations Unies sur le climat sont systématiquement précédées d'une conférence de la jeunesse (COY - Conference Of Youth) ; les organisations étudiantes ont cosigné un manifeste pour un enseignement supérieur durable² ; les partis politiques jeunes sont nombreux à avoir des contributions thématiques ; les associations portent des actions et organisent des sessions de formation et de sensibilisation, etc.

Il est alors nécessaire de reconnaître et de valoriser davantage les nombreuses actions en faveur de l'environnement portées par des jeunes, organisations de jeunes, de jeunesse et d'éducation populaire. De plus, si leur mobilisation importante est un atout majeur qu'il faut soutenir, il est également nécessaire de continuer à encourager l'engagement des citoyen.ne.s, et notamment des jeunes, à la transition écologique de nos sociétés. Ceci, afin que de plus en plus de jeunes et organisations puissent se saisir des enjeux environnementaux et les intégrer à leurs actions.

Car les problématiques environnementales les concernent et sont un enjeu majeur pour eux, les jeunes doivent être pris en considération et inclus dans les processus de décisions politiques liées à l'environnement, comme les enjeux économiques, d'emploi, de logement, de transports ou de santé. C'est pourquoi l'intégration d'organisations de jeunes à la gouvernance des instances nationales et locales délibérant sur ces sujets (Conseil National de la Transition Énergétique - CNTE, Comité National du Développement Durable - CNDD, Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux – CESE et CESER, etc.) est fondamentale. De façon générale, nous estimons que l'engagement des jeunes sur ces sujets doit être reconnu, valorisé et soutenu.

² Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD), « *Manifeste étudiant pour un enseignement supérieur durable - Nous sommes déjà prêts, prenez vos responsabilités !* », guide co-construit avec les principales organisations représentatives étudiantes (FAGE, MET, PDE, UNEF) et le réseau Animafac, Avril 2015

I. L'éducation, premier levier de mobilisation pour l'environnement

En tant qu'outils permettant une mobilisation large des citoyen.ne.s, l'éducation et la formation sont des leviers du changement des mentalités et des comportements de notre société vis-à-vis de l'environnement. Elles doivent être des moteurs pour que la société évolue vers le développement durable, car c'est un enjeu transversal aux différentes formations et professions. Il est nécessaire de se pencher sur les problématiques environnementales dans les multiples cadres de l'éducation et de la formation, que l'on s'intéresse à la jeunesse en tant que citoyen.ne.s averti.e.s et responsables, ou en tant que futurs professionnels aptes à affronter de nouveaux défis dans un monde en évolution.

Aujourd'hui, cependant, le service public de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ne remplit pas ces objectifs : tout d'abord, car les notions de l'environnement et du développement durable sont évoquées seulement en surface en primaire et dans le secondaire, puis par des formations trop cloisonnées dans l'enseignement supérieur. Même si certains établissements proposent des cours sur le développement durable, ceux-ci sont souvent déconnectés des autres modules et ne permettent pas aux étudiant.e.s de s'approprier les enjeux. Ensuite, bien que les établissements d'enseignement supérieur soient chargés de mettre en place un Plan vert³, démarche de développement durable incluant la gestion environnementale de l'établissement, sa politique sociale, ses enseignements et recherches, son ancrage territorial et sa gouvernance, seulement un tiers des établissements français en sont dotés⁴.

C'est dès notre plus jeune âge que nous devons apprendre les gestes et habitudes respectueux de la planète, et c'est tout au long de notre vie que cette prise de conscience s'effectue. Les enjeux environnementaux doivent être intégrés dès l'enseignement primaire, puis se poursuivre dans l'enseignement secondaire et supérieur et être consolidés dans les dispositifs de la formation continue. Ceci permettra à des générations différentes, n'ayant pas accès aux mêmes connaissances relatives à l'environnement, évoluant rapidement, de pouvoir assimiler ces enjeux. Dans ce but, il est essentiel de mettre en place un enseignement pratique basé sur des projets concrets. Liant, par sa nature interdisciplinaire, formation et modules d'enseignement, la question environnementale pourra être comprise de tou.te.s et de nombreux comportements deviendront alors des automatismes. L'ensemble des formations, du primaire à la fin des études supérieures, doit donc inclure des modules environnementaux.

Le gouvernement, et notamment le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, doivent ainsi prendre leurs responsabilités et ouvrir un chantier ambitieux sur le sujet. Ils ont un rôle majeur à jouer dans le changement de notre modèle de développement en offrant aux jeunes les outils de réflexion sur les enjeux environnementaux, en leur donnant les clés pour qu'ils se saisissent dès à présent de leur cadre de vie et de ses impacts, et s'engagent pour un autre monde. Au-delà de la création d'emplois liés au développement durable, il s'agit de faire évoluer l'ensemble des métiers et comportements de la société.

³ Dispositif imposé par l'article 55 de la loi Grenelle I d'août 2009. Les thématiques du Plan Vert sont basées sur les axes de la Stratégie Européenne de Développement Durable.

⁴ Réseau Campus Responsables, « Guide des Campus Responsables 2013 : Tendances et évolutions », Février 2013

1 – L’environnement, au cœur de l’enseignement primaire et secondaire

Dès le plus jeune âge, les enfants doivent pouvoir s'approprier les questions environnementales pour se sentir concernés. Ils sont alors en capacité d'assimiler et de comprendre les comportements positifs à adopter pour le climat et le développement durable : encore faut-il que cela leur soit transmis de manière pédagogique.

Renforcer la place de l’environnement dans les missions des établissements du primaire et du secondaire

La question de l’environnement au sein des établissements scolaires reste encore trop souvent marginale. Le développement durable doit devenir un enjeu central pour les établissements, par exemple en les encourageant à obtenir le label « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable). Ce label reconnaît les démarches des établissements qui associent l’ensemble de la communauté éducative au projet global de développement durable⁵. Toujours dans une approche globale, les questions environnementales doivent apparaître dans différents cours, par exemple en français via l’étude de textes spécialisés sur l’environnement et l’écologie, en mathématiques avec des problèmes sur la consommation d’énergie de tel ou tel équipement, etc. Au-delà de l’apprentissage de connaissances brutes, l’enseignement de compétences d’adaptation et de travail en groupe, nécessaires pour répondre aux enjeux du développement durable et à l’évolution permanente des métiers, doit être largement encouragé.

Hors de la salle de classe, diversifier les formats d’apprentissage pour impliquer les élèves sur le développement durable

Afin que les élèves acquièrent au plus tôt des gestes et pratiques éco-citoyens, il est important qu’ils puissent mettre en pratique les connaissances apprises en cours. Ainsi, des modules pratiques responsabilisant les élèves doivent être instaurés tout au long de l’année, tels que les faire participer à l’élaboration des repas à la cantine pour les sensibiliser au gaspillage alimentaire, créer des ateliers de cuisine, mettre en place un potager collectif dans la cour de l’école. Ces réflexions doivent être intégrées dans toutes les instances des établissements scolaires dès le primaire et tout au long des études (conseils d’administrations, d’écoles, de vies lycéennes, etc.), en s’appuyant sur les représentant.e.s des élèves et en élisant des écos-délégué.e.s⁶, en charge de ces réflexions. Ces modules doivent être complétés par la mise en place d’un camp sur l’écologie, ou « classe verte », une fois par an à partir de la classe préparatoire (CP), avec des cadres de discussion, des activités de sensibilisation, des modules pratiques et des visites chez des producteurs locaux, afin que l’enfant connaisse, dès son plus jeune âge, d’où provient et comment est produit ce qu’il consomme. Comme dans tout processus d’apprentissage, la famille joue un rôle clé : ainsi, des activités impliquant toute la famille doivent être développées, comme des concours ou journées parents-enfants, à l’instar du défi « Familles à Énergie Positive » de l’association Prioriterre⁷, à développer.

⁵ Ministère de l’Éducation Nationale, de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche, L’Éducation au Développement Durable (EDD) de la maternelle au baccalauréat www.education.gouv.fr/cid205/l-education-au-developpement-durable.html

⁶ Délégué.e.s portant les questions de développement durable au sein de la classe et de l’établissement

⁷ Organisé depuis 2008, il vise à réduire d’au moins 8 % sa consommation d’énergie www.familles-a-energie-positive.fr

2 – L’Enseignement Supérieur, un acteur moteur pour la promotion et la valorisation du développement durable

Le changement climatique et les enjeux qu’il entraîne sont des préoccupations dont les jeunes et organisations de jeunes se sont déjà emparés. Les actions existantes doivent être reconnues et valorisées et un cadre doit être mis en place afin de promouvoir le développement de nouvelles initiatives. L’enseignement supérieur doit y jouer un rôle moteur.

Intégrer le développement durable au fonctionnement des établissements du supérieur et des campus

Tout comme les établissements de l’enseignement primaire et secondaire, un cadre politique doit être établi afin d’encourager les établissements à adopter une démarche de développement durable, ou Plan vert. Un exemple pertinent en la matière est la démarche adoptée par la Commission des Titres d’Ingénieur (CTI), qui conditionne la délivrance des diplômes par les écoles d’ingénieur à la mise en place du Plan Vert. L’extension de cette démarche permettrait la généralisation des Plans Verts. Les établissements doivent également être encouragés à se porter candidats pour le label DD&RS (Développement Durable & Responsabilité Sociale)⁸, qui reconnaît la démarche de développement durable des établissements d’enseignement supérieur. De manière générale, l’adoption d’une feuille de route sur le développement durable par chaque établissement doit être instaurée, afin de ne plus penser les projets d’investissements les uns à côté des autres, mais de les concevoir dans une logique globale respectueuse de l’environnement. Par ailleurs, le partage d’expertise entre établissements doit être encouragé. En effet, réunir les données sur la gestion de l’énergie et des déchets dans les établissements et les démarches à généraliser est un moyen de permettre la diffusion des bonnes pratiques et de systématiser les actions sur l’environnement dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Universités (RSU)⁹. Enfin, afin d’assurer la mise en œuvre effective de ces mesures et de manière qualitative, les établissements ont besoin de moyens financiers et humains. Ainsi, un comité de pilotage Développement Durable au sein des établissements doit être mis en place systématiquement et la création de postes de référent.e.s ou chargé.e.s de mission « Développement durable » obligatoire dans tous les établissements d’enseignement supérieur et les CROUS¹⁰. Loin d’être des cautions vertes pour les établissements, ces personnels ont pour mission de faire un état des lieux des mesures mises en place dans chaque établissement et de dresser une feuille de route à court, moyen et long termes. Ces référent.e.s doivent être associés à tout projet de construction ou de rénovation afin de faire valoir les enjeux environnementaux.

Développer la formation au développement durable

Aujourd’hui, l’enjeu de la transition énergétique nécessite un vrai travail de recherche et de formation pour les métiers de demain. Pour permettre à tous les jeunes d’y avoir accès, l’offre de formation (licences, masters et doctorats) doit être multipliée dans les établissements publics sur l’ensemble du territoire. Le développement durable ne doit pas être cantonné aux filières qui lui sont dédiées, mais doit apparaître de manière transversale et être intégré à l’ensemble de l’offre de

⁸ www.campusresponsables.com/actualites/actualite-14600/lancement-du-label-ddrs.html

⁹ La RSU vise à « amener les universités à prendre en compte les enjeux sociaux, culturels et économiques de leurs activités et leurs relations avec les acteurs du territoire » <http://orsu.afev.eu>

¹⁰ Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires

formations d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de l'histoire de l'environnement ou des enjeux d'avenir. La mise en place des Unités d'Enseignement (UE) libres et ouvertes sur la thématique de l'environnement, transversales entre les filières et les champs disciplinaires, permettra l'acquisition de connaissances communes sur l'environnement. Cette transversalité doit être complétée par l'intégration des enjeux du développement durable dans l'ensemble des formations, de manière adaptée au cursus concerné. Ainsi, toutes les formations liées à l'administration (finance, droit, etc.) doivent inclure un enseignement sur la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)¹¹ afin de former de futurs responsables, sensibilisés et conscients de ces problématiques. Les filières techniques liées au bâtiment doivent intégrer des cours relatifs à l'efficacité énergétique, à l'isolation des bâtiments, aux normes environnementales et aux écomatériaux, tout comme les étudiant.e.s en santé et paramédical qui doivent être formés aux enjeux de santé environnementale.

Reconnaître l'engagement étudiant pour le développement durable

Dans le même esprit que la généralisation des éco-délégués (délégué.e.s de classe portant le développement durable) présentée dans les mesures d'EEDD (Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable) en février 2015¹², les comités Développement durable dans chaque établissement (préconisée ci-dessus) doivent intégrer une représentation des étudiant.e.s. Ce comité permet de mobiliser les différentes parties prenantes autour du développement durable, dont les étudiant.e.s, afin de développer des dialogues stratégiques et projets avec les étudiant.e.s. En outre, les établissements doivent s'appuyer sur les projets étudiants et les valoriser afin de faire de la vie étudiante un vecteur de transmission du développement durable. Les établissements doivent promouvoir les actions autour de ces thématiques, comme cela peut aujourd'hui être le cas autour des projets culturels, et encourager les étudiant.e.s à travailler sur ces thématiques. Les étudiant.e.s, doivent pouvoir travailler avec les référent.e.s « Développement durable », notamment pour participer à la construction et la mise en place de campagnes de sensibilisation dans le cadre d'associations, Ces initiatives doivent aussi être soutenues en aidant les étudiant.e.s désireux de compléter leur parcours universitaires à s'engager au sein des organisations agissant pour le développement durable, y compris par l'attribution de davantage de moyens matériels et financiers. Afin que ces initiatives ne soient pas vaines, les différents dispositifs d'engagement en faveur du développement durable doivent être reconnus et valorisés dans les parcours étudiants et le cursus de formation : Service Civique (dans le sens du programme national de Service Civique « Transition énergétique, climat et biodiversité »¹³), année de césure, régime spécial d'étude pour les étudiant.e.s engagés, etc. Des moyens financiers plus importants doivent également leur être alloués pour permettre la réalisation de ces Services Civiques sur l'ensemble du territoire, et notamment dans les universités,. Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat PEPITE (Pôles Étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), doivent intégrer les enjeux du développement durable, dans le cadre de l'accompagnement fourni aux étudiant.e.s.

¹¹ La RSO est la démarche amenant les organisations (entreprise, association, etc.) à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités et à adopter de meilleures pratiques www.developpement-durable.gouv.fr/Le-contexte-legislatif-et-normatif.html

¹² www.education.gouv.fr/cid85990/mesures-sur-l-education-a-l-environnement-et-au-developpement-durable-annonces-par-segolene-royal-et-najat-vallaud-belkacem.html

¹³ Programme national, lancé le 24 février 2015 par la Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Énergie et le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, prévoyant 15 000 missions sur 2 ans

3 - La formation tout au long de la vie, un pont entre les enjeux climatiques et le monde professionnel

Au-delà de la formation initiale, la formation tout au long de la vie prend une importance croissante, notamment sur les questions de développement durable, qui nécessitent l'apprentissage de nouvelles connaissances et compétences. Il s'agit de permettre l'information de toutes et tous, de développer la formation et la valorisation des acquis sur les questions environnementales, mais également de favoriser l'intégration du développement durable dans l'ensemble des professions.

Reconnaître le cadre non-formel comme vecteur d'apprentissage, d'acquisition de connaissances et de compétences

Afin que l'information et les connaissances soient plus faciles d'accès et accessibles à tous, les outils numériques doivent être mis à profit et les supports d'apprentissage diversifiés. Les dispositifs favorisant la transmission et le partage d'informations comme les conférences en ligne (MOOCs¹⁴) doivent être promus et développés. Ainsi, le portail FUN (France Université Numérique) doit proposer parmi son catalogue de cours en ligne, des cours sur le développement durable et ses différents aspects, qui doivent être intégrés dans l'ensemble des cours dispensés sur cette plateforme. Les outils numériques ne peuvent remplacer les cours présentiels, mais ils peuvent, en revanche, être un outil complémentaire pour en faciliter l'accessibilité. Ces outils numériques sont également une opportunité pour rénover la pédagogie en ayant une approche centrée sur l'apprenant, avec un objectif de validation d'acquisition de compétences. Au-delà de ces innovations pédagogiques, l'acquisition de compétences non formelles par le biais de l'engagement doit être reconnue. De nombreux jeunes s'engagent dans le cadre d'associations de jeunes, de jeunesse et d'éducation populaire, et, par leur investissement, acquièrent de nouvelles connaissances et compétences. Une reconnaissance de ces acquis, et plus largement de ceux de l'engagement bénévole, volontaire en service civique, etc. doit être mise en place, par exemple, par le biais du supplément au diplôme pour les étudiant.e.s ou par l'acquisition de crédits formation par le CPF¹⁵ pour les actifs-ves.

Encourager et valoriser une offre de formation continue sur l'environnement et le développement durable

L'ouverture actuelle de la formation continue sur le développement durable doit être encouragée, notamment par une offre sur l'enseignement de compétences transversales comme de compétences spécifiques à certains domaines (achats durables, finance responsable, etc.). Ainsi, les offres de formation continue « généralistes » doivent intégrer une dimension développement durable au même titre que la formation initiale. Les formations spécifiquement dédiées au développement durable doivent être multipliées afin de permettre les reconversions professionnelles dans les secteurs d'avenir des emplois verts. Pour relever l'enjeu de la décarbonisation de notre société et de la transition énergétique, un investissement fort doit être réalisé dans la formation continue afin de faciliter ces nécessaires reconversions. Enfin, les VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et VAP (Validations des Acquis Professionnels) doivent être encouragées et facilitées notamment dans la perspective pré-citée de favoriser la mobilité professionnelle au cours de la vie.

¹⁴ Massive Open Online Courses (MOOC) : cours en ligne ouverts à tous

¹⁵ Compte Personnel de Formation (CPF)

Permettre l'intégration du développement durable dans l'ensemble des professions et structures employeuses

Dans le milieu professionnel, les initiatives en faveur du développement durable sont également à favoriser et soutenir. A l'instar des établissements scolaires, les structures professionnelles doivent développer des feuilles des routes exposant leur « Plan vert » qui comprendraient toutes les mesures à mettre en place afin qu'elles deviennent des lieux respectueux de l'environnement et respectent les principes du développement durable. Parmi ces mesures, certaines doivent devenir obligatoires, telles que la mise en place du tri sélectif. Cette feuille de route doit s'inscrire dans la stratégie et les objectifs de la structure. La création de postes de référent.e.s développement durable est également à réfléchir. Leur rôle serait transversal (ressources humaines et politique de formation, gestion des achats, santé au travail, gestion écologique du site...) et permettrait à la fois de sensibiliser l'entreprise et l'administration et ses collaborateurs-trices et d'agir concrètement sur la mise en œuvre et le suivi de la feuille de route. A minima, les employeurs doivent se saisir du rôle d'information et sensibilisation des salarié.e.s sur les économies de ressources (tri, recyclage, limitation des impressions, etc.). Pour les structures bénéficiant d'un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)¹⁶, les enjeux environnementaux doivent devenir une de leurs compétences à part entière, ceux-ci étant liés aux missions d'ores et déjà définies pour les CHSCT : santé, sécurité et conditions de travail.

¹⁶ Obligatoire dans tous les établissements d'au moins 50 salarié.e.s

II. Environnement et conditions de vie : des liens intrinsèques

Avec l'ère industrielle, les activités humaines sont devenues non-soutenables : des seuils d'irréversibilité liés à notre empreinte écologique ont été atteints. C'est pour cela qu'un nouveau modèle de production et de consommation doit être imaginé, privilégiant sobriété, proximité et respect des ressources et des hommes. Cette révolution de nos modes de vie pourrait être une contrainte, mais c'est en fait une opportunité, pour rendre la vie plus saine et plus humaine.

Santé, alimentation, habitat, environnement : ces sujets doivent être pris en compte de manière intégrée. Les liens entre santé et environnement sont encore insuffisamment connus du grand public, tandis que l'importance d'une alimentation saine et respectueuse de l'environnement n'est plus à démontrer. Cependant, le coût, le manque d'alternatives, d'informations et de temps, sont des obstacles pour l'accès à la santé et à une alimentation saine. A titre d'exemple, le loyer et l'alimentation sont actuellement les deux postes principaux de dépense pour les étudiant.e.s.

Il existe en revanche de nombreuses initiatives, notamment portées par des jeunes, pour répondre à ces difficultés. Les nouvelles formes d'économie, comme l'économie collaborative, où l'usage prédomine sur la propriété, ou l'économie de fonctionnalité, qui remplace la vente d'un bien par celle de son usage, progressent fortement, notamment dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'habitat. Dans l'alimentation, cela se traduit par exemple par la progression des circuits courts permettant aux consommateurs de se réunir pour acheter à des producteurs locaux, en grande quantité et donc à un prix moins élevé. Qu'elles soient impulsées par des préoccupations éthiques, environnementales ou financières, ces initiatives proposent des alternatives aux modes de consommation destructeurs pour l'environnement et la santé. Les monnaies locales complémentaires, en pleine expansion, sont un exemple de ce mouvement vers une économie alternative et relocalisée. Toutefois, si les circuits courts connaissent un fort développement, leur part de marché demeure résiduelle.

1 – Santé environnementale : la prise en compte des effets de notre cadre de vie

En juin 1999, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré lors de la Conférence ministérielle Santé et Environnement : « L'environnement est la clé d'une meilleure santé »¹⁷. La santé environnementale désigne l'ensemble des effets sur la santé des individus dus à ses conditions de vie (expositions liées à l'habitat, à l'alimentation, au contexte professionnel, bruit, insalubrité, etc.), à la contamination des milieux (eau, air, sol, etc.) et aux changements environnementaux. Les études qui croisent santé et environnement et en montrent les impacts sanitaires et économiques se développent. Récemment, le coût sanitaire des perturbateurs endocriniens¹⁸ supporté par la société a été estimé à plus de 157 milliards d'euros par an¹⁹ pour l'Union Européenne ; le coût pour le système

¹⁷ Troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, Londres (Royaume-Uni), 18 juin 1999

¹⁸ Substances chimiques, présentes dans la nourriture (résidus de pesticides), les produits plastiques, les cosmétiques, les matériaux de construction, les meubles, etc., qui interfèrent avec l'action des hormones

¹⁹ Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism, étude « *Estimating Burden and Disease Costs of Exposure to Endocrine-Disrupting Chemicals in the European Union* » (estimation des coûts économiques et sanitaires de l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'UE), Leonardo TRASANDE, Philippe GRANDJEAN et al., Mars 2015

de soins français des principales pathologies respiratoires dues à la pollution de l'air s'élève quant à lui à entre 0,9 et 1,8 milliards d'euros par an²⁰. De plus, une étude menée depuis 2013 par Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)²¹, organe consultatif du ministère de la Santé, sur les impacts sanitaires liés au réchauffement climatique montre des résultats alarmants. Tout notre environnement sanitaire sera modifié et, si les premiers changements sont déjà visibles, ils pourraient s'amplifier rapidement.

Intégrer davantage la santé environnementale aux politiques de santé

Etant donné les conséquences importantes de l'environnement sur la santé de chacun.e, les politiques de santé développées doivent renforcer leur prise en compte de ces enjeux. Il est ainsi primordial de développer l'accès des citoyen.ne.s à l'information sur les impacts néfastes de certains facteurs environnementaux (perturbateurs endocriniens, qualité de l'air, alimentation, etc.) par des campagnes publiques d'ampleur. Ensuite, nous souhaitons que les conséquences (sanitaires et financières) de toutes les politiques de prévention soient analysées et accessibles. Enfin, afin d'empêcher les conflits d'intérêts, un délai de viduité devrait interdire à tout fonctionnaire ayant assumé des fonctions de contrôle ou surveillance envers des entreprises privées du domaine de la santé d'exercer une activité pour celles-ci dans les cinq ans suivant la cessation de ses fonctions.

Renforcer les démarches de santé environnementale existantes et développer les partenariats multidisciplinaires

Des initiatives innovantes existent en matière de recherche, de soins et de prévention, il est alors nécessaire de les soutenir. De ce fait, nous souhaitons que soient développés de manière effective dans toute la France les Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE), déclinaisons du Plan National Santé Environnement (PNSE)²², élaborés par l'Etat et les Régions. Par ailleurs, les programmes de recherches multidisciplinaires en santé environnementale sous l'égide de grandes chaires de recherche doivent voir leurs financements pérennisés et les démarches de médication par la nature développées par des établissements hospitaliers doivent être encouragées²³. Cette logique doit également s'appliquer au défi du désamiantage : les mesures déjà adoptées²⁴ doivent être appliquées en favorisant la formation du secteur du bâtiment, en renforçant le repérage et la prévention et en précisant les chantiers prioritaires tels que la rénovation des établissements scolaires.

2 - Vers une alimentation plus responsable et respectueuse de l'environnement

S'il est nécessaire d'agir sur notre alimentation afin de diminuer nos impacts sur l'environnement, les moyens sont nombreux. Se développent notamment la consommation de produits issus de l'agriculture biologique, le recours privilégié aux circuits courts de distribution

²⁰ Service de l'Economie, de l'Evaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), étude « *Estimation des coûts pour le système de soins français de cinq maladies respiratoires et des hospitalisations attribuables à la pollution de l'air* », Avril 2015

²¹ Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), rapport « *Impacts sanitaires de la stratégie d'adaptation au changement climatique* », Dir. Professeur Jean-François TOUSSAINT, Mars (présentation) et Octobre 2015 (publication prévue)

²² www.sante.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse-3-2015-2019.html

²³ Par exemple les « salles nature » dans les maternités, ou les études scientifiques à l'instar de celle réalisée au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Grenoble sur le pouvoir cicatrisant du miel

²⁴ www.desamiantage-idf.com/desamiantage/annexes/article/reglementation-generalisee

(directement du producteur au consommateur) ou encore le commerce équitable, qui améliore les conditions de vie des producteurs. Ce dernier permet, malgré la pression économique importante sur les producteurs du fait des inégalités entre le Nord et le Sud dans un marché libre et mondialisé, la commercialisation de produits non-locaux sans accroissement des inégalités ou baisse de la qualité des produits. Concernant l'alimentation biologique, les objectifs du Grenelle de l'environnement sont notamment l'augmentation de la part des surfaces agricoles dédiées et le développement des produits biologiques dans la restauration collective publique. Une alimentation saine passe également par une prise de conscience de chacun.e sur son comportement personnel (aliments, achat, gaspillage, etc.), et donc par de la pédagogie.

Favoriser un modèle économique qui replace les producteurs-trices au centre du système

Le développement d'une alimentation plus respectueuse de l'environnement implique la mise en place d'un modèle économique qui favorise les producteurs. Dans ce but, il est nécessaire de porter les principes d'une alimentation responsable (biologique, commerce équitable, circuits courts) au sein des organisations (FAO, OMC, FMI²⁵) et représentations internationales (G8, G20, ONU²⁶, etc.). Ceci permettra le développement global de ces procédés et une réorientation des règles du commerce international en faveur des droits des producteurs. Pour réduire notre bilan carbone, les circuits courts doivent être intégrés comme une des priorités des politiques agricoles, par la relocalisation des outils de production et de transformation à proximité des bassins de consommation. Par ailleurs, nous souhaitons que le gouvernement puisse remettre des rapports évaluant les coûts et bénéfices entre l'élevage (bovin, porcin, ovin, caprin, pêche, etc.) industriel et paysan ou artisanal afin qu'ils puissent servir à la prise de mesures en faveur d'un élevage durable. De plus, les aides aux agriculteurs (nationales et Politique Agricole Commune européenne - PAC) doivent être reconditionnées en fonction du nombre d'actifs exerçant une activité à temps plein sur l'exploitation agricole, et non plus en fonction de la surface. Enfin, nous souhaitons que des coopératives agricoles régionales puissent être mises en place dans toute la France, avec une gestion effective par les agriculteurs, leur permettant de s'assurer des prix stables et rémunérateurs.

Permettre à chaque citoyen.ne d'être informé.e sur une alimentation responsable et d'y avoir facilement accès

Chaque citoyen.ne doit pouvoir être informé.e sur ses besoins nutritionnels afin d'être davantage sensibilisé.e à la surconsommation et d'être en mesure de réfléchir à son alimentation. Dès lors, le gouvernement doit alors développer de larges campagnes publiques de sensibilisation. De plus, au-delà de l'information, un travail doit être mené sur l'accès de chacun.e aux produits respectueux de l'environnement et de la santé. Nous demandons qu'une TVA²⁷ à taux réduit soit appliquée aux produits biologiques, éco-conçus ou issus du commerce équitable ou de l'économie circulaire. Par ailleurs, il est important que les restaurations collectives (scolaires, institutions publiques, entreprises) puissent adapter leurs offres en prenant réellement en compte les besoins nutritionnels, en respectant les produits de saison, en intégrant des alternatives végétariennes et

²⁵ FAO : Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) ;

OMC : Organisation Mondiale du Commerce ; FMI : Fonds Monétaire International

²⁶ ONU : Organisation des Nations Unies

²⁷ TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée. C'est un impôt général sur la consommation, inclus au prix payé pour le produit

végétaliennes et en favorisant autant que possible une alimentation d'origine locale et biologique. Enfin, nous souhaitons que les propositions de circuits courts type AMAP²⁸ puissent être généralisées, par exemple en mettant un espace à disposition dans les établissements scolaires et universitaires ainsi que dans les différents lieux d'accueil de publics (FJT, MJC, CAF²⁹, centres sociaux, mairies, etc.).

Diminuer notre production de déchets

La question des déchets est indissociable de celles de l'alimentation et de la consommation, donc de la gestion des ressources naturelles. Promouvoir une économie sobre en carbone nécessite de réduire la quantité de déchets produits. Pour cela, les actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives³⁰ doivent être encouragées. Par ailleurs, un aspect primordial concerne les emballages et l'application du principe du pollueur-payeur : il est temps d'assouplir les normes de conditionnement alimentaire en faveur du développement de la vente en vrac et de taxer le suremballage en renforçant le Tarif Point Vert³¹. De plus, afin de faciliter le tri autant pour les citoyen.ne.s que pour les structures de collecte, des règles nationales doivent définir les matières (papier, carton, plastique, verre, métal) dont chaque collectivité doit obligatoirement assurer le tri, permettant ainsi d'instaurer un socle de standards minimums communs avec des couleurs et logos harmonisés, en concertation entre l'Etat, les collectivités, les individus et les structures de collectes. Elles doivent également réglementer la présence des poubelles, y compris de tri, dans l'espace public. En outre, la présence d'un compost en résidence collective, publique ou privée, et plus largement le tri des biodéchets sont à renforcer. Doivent également être soutenues les collectivités ayant une tarification incitative pour les ordures ménagères résiduelles, permettant d'adapter le prix à la quantité de déchets restant après le tri sélectif, notamment en instaurant une part variable sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères³². Enfin, ces mesures doivent s'accompagner du développement des contenants réutilisables : la consigne sur les bouteilles en verre doit être réintroduite partout en France par une incitation auprès des distributeurs³³ et les produits pérennes doivent être promus, tels que la coupe menstruelle qui pourrait être davantage présentée et distribuée par exemple dans les plannings familiaux.

3 – Intégrer pleinement le développement durable à notre habitat

En France, la facture énergétique a représenté 65,8 milliards d'euros en 2013³⁴. Elle a ainsi un impact non seulement sur les ménages, notamment les plus précaires, mais également sur les entreprises et l'État. Selon la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), le tiers du parc résidentiel français est composé de logements énergivores puisqu'elle estime à 10,149 millions

²⁸ AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

²⁹ FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs ; MJC : Maison des Jeunes et de la Culture ; CAF : Caisse d'Allocation Familiale

³⁰ Exemples : « gâchis-mètre » de pain, pesées alimentaires, applications téléphoniques, etc.

³¹ www.ecoemballages.fr/entreprises/bareme-contributif-point-vert-un-tarif-plus-precis-plus-equitable-et-plus-axe-sur-leco

³² www.vie-publique.fr/actualite/alaune/ordures-menageres-tarification-incitative-question-20140220.html

³³ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), rapports « *Bilan des connaissances économiques et environnementales sur la consigne des emballages boissons et le recyclage des emballages plastiques* », Octobre 2008 et « *Evaluation des résultats de la réutilisation et du recyclage des emballages en Europe* », Mars 2009, Dir. Sylvain PASQUIER / Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets (CNIID), « *Le point sur...la consigne des déchets Partie 1 / Partie 2 / Partie 3* », Février, Mars et Avril 2010

³⁴ Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, « *Bilan énergétique de la France pour 2013* », Dir. Jean-Paul ALBERTINI, Juillet 2014

d'euros³⁵ ceux dont le classement énergétique est F ou G, c'est-à-dire ayant une consommation d'énergie primaire supérieure à 330 kilowattheures par an et par mètre carré. Le chemin à parcourir vers les économies et la sobriété énergétique est donc encore long. Il est nécessaire d'impulser à la fois un cadre pour les nouveaux logements, mais également de se préoccuper des habitations actuelles et de leur rénovation. En effet, la France comptait 3,8 millions de logements très mal isolés en 2011³⁶. Cette situation frappe plus rapidement et plus fortement les 3 millions de ménages les plus pauvres, qui consacrent déjà plus de 10 % de leurs revenus à se chauffer³⁷. Dans le bâtiment, les nouveaux chantiers de construction et de rénovation doivent avoir un volet énergétique, à l'instar de celui lié à l'accessibilité des bâtiments issus de la loi de 2005³⁸. Plus précisément, la délivrance de permis de construire sous condition d'une autonomie énergétique partielle des bâtiments pourrait être mise en œuvre en France, comme c'est le cas en Espagne.

Permettre le développement des logements à économie d'énergie afin qu'ils deviennent la norme

Pour économiser l'énergie, il est essentiel de rénover le parc de logements précaires, publics et privés, et de favoriser l'information et la sensibilisation à des habitudes moins consommatrices. Nous souhaitons souligner que les travaux d'isolation et d'efficacité énergétique des bâtiments (résidences étudiantes, HLM³⁹, etc.) ne doivent en aucun cas avoir pour conséquence une hausse des loyers. De plus, il est nécessaire d'améliorer la régulation des eaux de pluie et une meilleure isolation des bâtiments à travers le développement de la végétalisation des toits des établissements et logements publics. Nous souhaitons que les habitants puissent participer à la gestion et à l'entretien de ceux-ci et que les acteurs du parc privé puissent également intégrer la végétalisation. Enfin, l'instauration de « chèques verts » pourrait être étudiée afin de remplacer le système de crédit d'impôt : les Français.es disposeraient ainsi d'un moyen direct de paiement pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique auprès d'entreprises agréées, encourageant et favorisant ainsi la durabilité des logements et limitant sur le long terme les dépenses en matière d'énergie.

Penser l'aménagement du territoire de façon durable

L'aménagement urbain implique de favoriser toutes les mixités : sociales, d'usages et de paysages. Ainsi, la construction de nouveaux quartiers favorisant la mixité sociale, le respect de l'environnement et l'économie locale doit être encouragée. De plus, il est nécessaire que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) puissent permettre la transformation d'espaces verts en zones d'agriculture urbaine. De même, nous souhaitons que les terrains publics non-construits (« terrains vagues ») et réserves foncières publiques non-valorisées (bâtiments) puissent être mis à disposition au bénéfice de projets écologiques, tels que les jardins partagés. Enfin, les toilettes écologiquement responsables doivent être développés sur l'ensemble du territoire, en remplaçant progressivement le parc actuel de toilettes publiques en toilettes sèches (à sciure ou à séparation) et en soutenant les études sur la transition du parc privé vers la fin des toilettes chimiques et à chasses d'eau.

³⁵ Sénat, « *Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte* », 2015

³⁶ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), « *La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer* », Dir. Isolde DEVALIÈRE, INSEE Première n°1351, Mai 2011

³⁷ Idem

³⁸ Article 41 de la *loi n°2005-102* du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

³⁹ HLM : Habitation à Loyer Modéré

Consommer, produire et vivre dans l'économie circulaire

Dans une perspective de développement des économies d'énergie, le renforcement de l'économie circulaire, réorientant la production de bien vers leur revalorisation, est fondamentale. Le développement d'espaces dévolus à ses pratiques, à l'instar des systèmes d'échanges locaux ou des zones de gratuité, est incontournable, dans les lieux accueillant du public (universités, logement universitaire, FJT⁴⁰, écoles, centres sportifs, établissements d'hébergement, etc.) comme sur internet (sites d'échanges entre particuliers ou entreprises). De la même façon, l'organisation de brocantes et vide-dressings, notamment lors des périodes de rentrée scolaires et professionnelles, est à encourager. Les habitats partagés s'inscrivent également dans cette logique : ainsi, les promoteurs immobiliers doivent être incités à la mise en commun de certains équipements dans les logements collectifs, par exemple en prévoyant une buanderie partagée. Nous souhaitons que cela puisse devenir une norme obligatoire pour les logements du parc public. Enfin, un vrai plan de lutte contre l'obsolescence, programmé ou non, des équipements et appareils doit être mise en place. Cela pourrait être mis en place par l'instauration de garanties gratuites, d'une durée minimum fixe pour chaque catégorie d'équipement (qui pourrait être établie à 10 ans), et le respect de normes de qualité et de "réparabilité" par les producteurs-trices qui devront être en capacité de fournir des pièces de rechange pendant plusieurs années.

⁴⁰ FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

III. Un nécessaire changement de notre consommation d'énergies et de transports

L'énergie a toujours été l'un des moteurs essentiels du développement économique : historiquement, les humains ont appris à exploiter cette force pour se nourrir, se vêtir ou se déplacer. Maîtriser la production d'énergie, c'est avoir le pouvoir de choisir nos modes de vie.

Or, après une période de croissance industrielle soutenue en Europe, l'augmentation de notre Produit Intérieur Brut (PIB) repose aujourd'hui sur la croissance de la consommation d'énergie, donc sur le fait de brûler des quantités toujours plus importantes de pétrole ou de gaz. Cela a pour conséquences d'accroître le dérèglement climatique, l'expansion des migrations dues au climat et le développement des maladies chroniques. La crise environnementale actuelle durera tant que nos économies reposeront sur ce système énergétique.

Le coût des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon) conditionne aujourd'hui nos modes de production et de consommation. Or, dans un monde où les ressources naturelles se raréfient, l'augmentation de leurs prix a des conséquences sociales importantes. Il en découle de plus fortes inégalités sociales, ainsi que l'augmentation des conflits liés à l'énergie dans plusieurs régions du monde. Par ailleurs, nos choix en matière énergétique déterminent les possibilités en matière de mobilités, par l'organisation territoriale des transports et les échanges professionnels. Il y a un lien systémique entre modes de transports, technologies de communication et production d'énergies. Ainsi, sans le poids de notre facture énergétique, c'est-à-dire le coût de nos importations d'énergies fossiles (principalement pétrole, gaz, charbon), la balance commerciale⁴¹ de la France serait positive.

Selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), la diminution par quatre de l'émission mondiale de gaz à effet de serre d'ici 2050 est nécessaire pour limiter l'augmentation du réchauffement climatique⁴². Cependant, outre la nécessaire évolution de notre production vers des sources durables, l'énergie la plus propre reste celle qui n'est pas consommée.

L'enjeu majeur de notre temps est alors d'agir à toutes les échelles (locale, nationale et internationale) pour développer notre sobriété énergétique. La transition est nécessaire entre un modèle économique basé sur la recherche de la croissance et le tout pétrole et un modèle de développement plus écologique. Celui-ci, devant privilégier la répartition des ressources et des richesses, privilégier la sobriété et l'efficacité énergétique et œuvrer à la réduction des inégalités. Il est dès lors impératif de modifier le fonctionnement actuel de production et consommation d'énergie de notre société et de développer des alternatives moins productrices de CO₂⁴³. L'énergie et les transports doivent donc évoluer dans cette optique de transition énergétique.

⁴¹ La balance commerciale est la différence entre la valeur des importations et des exportations de biens. En 2014, la France comptait un déficit commercial de 53,8 milliards d'euros car elle importe plus qu'elle n'exporte.

⁴² Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), rapport « *Bilan 2007 des changements climatiques : rapport de synthèse* », Dir. Rajendra K. PACHAURI et Andy REISINGER, 2007

⁴³ Dioxyde de carbone

1 – L'énergie, un enjeu global

Du fait de l'importance de l'influence réciproque entre notre production et notre consommation d'énergie et les changements environnementaux, les questions énergétiques sont des leviers d'actions majeurs pour notre transition énergétique. Dans ce but, deux axes principaux sont à investir : l'encadrement financier de l'énergie et la mobilisation des citoyen.ne.s.

Encourager les acteurs à s'engager pour la transition énergétique, en développant les normes incitatives ou réglementaires

La mise en place ou le développement de normes permettra de mobiliser les différents acteurs liés à la production et la consommation d'énergie. Ainsi, la pose systématique de panneaux solaires français pourrait être encouragée sur toutes les nouvelles constructions de bâtiments, publics comme privés, ainsi que sur les immeubles existants. De plus, réduire l'impact de notre consommation sur les écosystèmes suppose la limitation des circuits de transport et de distribution. Nous appelons ainsi à la mise en place d'une taxe carbone européenne sur les produits importés des pays tiers. Celle-ci pourrait correspondre à une taxe *ad valorem*, c'est-à-dire exprimée en pourcentage de la valeur du bien importé. Elle aurait un réel effet incitatif vers des modes de production vertueux pour l'environnement et permettrait d'abonder un fond européen de la transition écologique. Enfin, afin de réduire les conséquences des déplacements automobiles, la suppression progressive des avantages économiques accordés au diesel⁴⁴ et l'accompagnement financier de la transition du parc automobile s'imposent.

Sensibiliser davantage les citoyen.ne.s aux questions énergétiques et les intégrer aux prises de décisions

Afin que les citoyen.ne.s puissent faire les bons choix en matière d'environnement, Les campagnes de sensibilisation et d'information aux citoyen.ne.s sur l'impact environnemental des différentes énergies utilisées et les alternatives existantes doivent être développées. De nombreux acteurs de la société civile, dont certaines associations, mènent ce travail depuis longtemps. Il s'agit donc de soutenir leurs actions et de permettre la multiplication des expositions et événements interactifs sur la transition énergétique portés par ces acteurs. Enfin, les citoyen.ne.s, et notamment, les jeunes, ont pleinement leur rôle à jouer dans les prises de décisions en matière de développement durable. C'est pourquoi, comme nous le demandons pour le CESE et les CESER⁴⁵, le Forum Français de la Jeunesse plaide pour une intégration des organisations de jeunes parmi les membres du Conseil National de la Transition Énergétique (CNTE) et du Comité National du Développement Durable (CNDD).

2 – Vers la sobriété énergétique de nos déplacements : poursuivre le développement des transports soutenables

Les solutions de transports doux (vélo, marche, roller, trottinette, etc.) ou collectifs (bus, métro, tramway, train, covoiturage et autopartage) restent l'exception pour bon nombre de

⁴⁴ Le diesel est reconnu comme étant le carburant le plus polluant et représente une niche fiscale qui coûte entre 7 et 12 milliards d'euros par an à l'Etat français. Par ailleurs, des études montrent que l'aide financière au diesel est en partie responsable de l'augmentation des cancers du poumon.

⁴⁵ Conseil Economique, Social et Environnemental et Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux

Français.es, notamment dans les territoires ruraux. Pourtant, on sait que les transports gratuits ou tarifications progressives accroissent la mobilité : ces dispositifs doivent être étendus aux territoires les plus isolés, en tenant compte du fait que les investissements plus coûteux dans des réseaux de transport modernes ne pourront s'y faire sans soutien de l'État et planification.

Renforcer le développement des moyens de transports doux et démocratiser leur utilisation

Il est temps de baisser les obstacles à l'utilisation massive du vélo. Pour cela, le prêt sur le long terme ou la location doivent être facilités, par exemple par les universités pour les étudiant.e.s, les collectivités pour les agent.e.s ou les jeunes, ou encore les entreprises pour leurs salarié.e.s. Les parkings protégés doivent être développés, notamment à proximité des pôles d'échanges (gares, terminus de métro, etc.), des lieux d'études et de travail ou accueillant du public, avec des outils de réparation en libre-service. La couverture géographique des vélos en libre-service doit être étendue à l'ensemble des bassins de vie concernés. Des campagnes sur le marquage des vélos, en développant l'information des forces de l'ordre sur le Bicycode⁴⁶ et en incitant les distributeurs et réparateurs de vélos à proposer ce service, financièrement ou par la mise en place de partenariats, doivent être mises en place. Un dispositif de remboursement de l'abonnement à un service de location de vélo par la sécurité sociale pour les malades cardiaques, respiratoires, en surpoids ou avec du cholestérol peut être envisagé. Enfin, les aménagements de la route sécurisant les cyclistes (voies cyclables en site propre et continues, signalisation laissant davantage de passage aux vélos qu'aux véhicules motorisés, etc.) doivent être systématisés en ville.

Augmenter l'accessibilité (financière, géographique et horaire) des transports en commun, soutenir le partage entre particuliers et développer l'intermodalité des modes de transports

Les schémas de mobilité douce doivent être notamment envisagés à l'échelle des Communautés d'Universités et d'Établissements : diagnostic via un Plan de Déplacement Campus, systèmes de covoiturage, etc. Pour faciliter l'intermodalité, plusieurs pistes d'action peuvent être mises en place, par exemple la création d'une plateforme d'information web ou d'une application mobile pour envisager les déplacements et gérer efficacement les flux des transports à l'échelle des territoires, en mettant en réseau tous les moyens de transports (vélo, marche à pied, train, bus, bateau-bus, autopartage, etc), ou par la mise en place d'un abonnement général nominatif (« Pass Transports ») donnant accès à tous les transports en commun de France, avec la possibilité de bénéficier d'une tarification a posteriori et respectant l'anonymat des données récoltées. Pour cela, le développement d'un maillage de stations et d'aires de covoiturages et d'autopartage est un impératif, notamment en milieu rural. Enfin, nous réaffirmons ici que le développement d'un maillage territorial de transports en commun de qualité est une mission de service public. Il est ainsi impératif de permettre des réseaux de bus sur l'ensemble du territoire et de conserver les trains et gares des communes, y compris rurales. Des modèles de tarification des transports en commun stables, accessibles et universels et autant que possible gratuits, doivent être encouragés. Les horaires de service doivent également correspondre aux usages des voyageurs et pouvoir être étendus au besoin.

⁴⁶ Le marquage BICYCODE® est un numéro unique et standardisé, gravé sur le cadre du vélo et référencé dans un fichier national accessible en ligne qui permet la lutte contre le vol et la traçabilité du vélo volé pour qu'il soit restitué



Synthèse de nos propositions

L'éducation, premier levier de mobilisation pour l'environnement

- Renforcer la place de l'environnement dans les missions des établissements du primaire et du secondaire
- Hors de la salle de classe, diversifier les formats d'apprentissage pour impliquer les élèves sur le développement durable
- Intégrer le développement durable au fonctionnement des établissements du supérieur et des campus
- Développer la formation au développement durable
- Reconnaître l'engagement étudiant pour le développement durable
- Reconnaître le cadre non-formel comme vecteur d'apprentissage, d'acquisition de connaissances et de compétences
- Encourager et valoriser une offre de formation continue sur l'environnement et le développement durable
- Permettre l'intégration du développement durable dans l'ensemble des professions et structures employeuses

Environnement et conditions de vie : des liens intrinsèques

- Reconnaître et renforcer les dispositifs intéressants existants et développer les partenariats multidisciplinaires
- Intégrer davantage la santé environnementale dans les politiques de santé
- Favoriser un modèle économique qui replace les producteurs-trices au centre du système
- Permettre à chaque citoyen.ne d'être informé.e sur une alimentation responsable et d'y avoir facilement accès
- Diminuer notre production de déchets
- Permettre le développement des logements à économie d'énergie afin qu'ils deviennent la norme
- Penser l'aménagement du territoire de façon durable
- Consommer, produire et vivre dans l'économie circulaire

Un nécessaire changement de notre consommation d'énergies et de transports

- Encourager les acteurs à s'engager pour la transition énergétique, en développant les normes incitatives ou réglementaires
- Sensibiliser davantage les citoyen.ne.s aux questions énergétiques et les intégrer aux prises de décisions
- Renforcer le développement des moyens de transports doux et démocratiser leur utilisation
- Augmenter l'accessibilité des transports en commun, soutenir le partage entre particuliers et développer l'intermodalité des modes de transports